

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de la première séance du Conseil Municipal du 18 mars 1977; vous avez décidé du principe de l'indemnisation des Conseillers Municipaux. Pour ce faire, une retenue a été faite sur les indemnités des Adjointes.

Une somme de 51 000 F (CINQUANTE ET UN MILLE FRANCS) a été ainsi dégagée en 1977.

Je vous propose de fixer à 60 F le montant d'une vacation pour une présence à une réunion ou pour une mission dans un service.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous demande de vous prononcer sur cette question.

*ou*  
*Pour le Préfet et pour délégation*  
*le Directeur des Finances et des*  
*collectivités locales*  
*Signé Paul PASTOR.*  
*Pour copie conforme*  
*Saint-Pierre, le 17 mars 1978.*  
*le chef de bureau délégué*  
*S. LACOSTE*

ADOPTE A L'UNANIMITE

✓

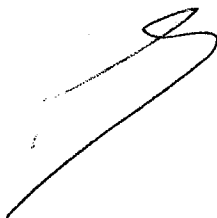
x

x

x

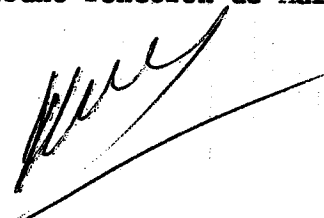
LE MAIRE - Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, le MAIRE déclare CLOSE la PREMIERE SESSION ORDINAIRE du CONSEIL MUNICIPAL et LEVE la séance à 18 H 45 mn.

LE SECRETAIRE,



M. GERARD

Le PREMIER ADJOINT  
faisant fonction de Maire,



M. HOARAU